

AR PREFECTURE

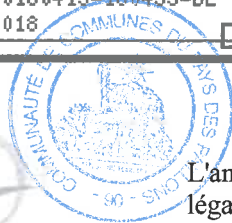
006-240600593-20180413-180433-DE
Regu le 04/05/2018

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Pays des
Paillons

Communauté de Communes



L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 avril à 18 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lavagna.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :

Taux 2018 des taxes locales :
TH, TFB, TFNB, CFE

Décision n° 18 04 33

Étaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Messieurs Stéphane Sainsaulieu, Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel,

Absents excusés : Messieurs Edmond Mari, Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde Monsieur Yves Pons,

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances 2017, adoptée le 29 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 05 avril 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide d'appliquer une imposition additionnelle à fiscalité mixte.

Décide de maintenir, pour l'année 2018, les taux des quatre taxes locales comme suit :

Nombre de conseillers en
exercice : 37

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

- Taxe d'Habitation (TH) : 8,74 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,328 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,45%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,49%.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM
M. LAVAGNA